

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action et des comptes publics

Arrêté du 9 septembre 2026 fixant la composition du jury des concours pour le recrutement d'inspecteurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur de système d'exploitation » au titre de l'année 2027

Le ministre de l'action et des comptes publics,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 30 juin 2026 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement d'inspecteurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur de système d'exploitation » au titre de l'année 2027,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : M. Eric LAURENT, administrateur des douanes et droits indirects, est nommé président du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'inspecteurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur de système d'exploitation » organisés au titre de l'année 2027.

En cas d'empêchement du président, la présidence du jury sera exercée par Madame Laëtitia ONIAS, inspectrice régionale de 3^e classe, membre du jury reprise à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

M.	Johnny	GARDIE	Inspecteur
M.	Frédéric	JAUFFRET	Inspecteur
M.	Gérôme	NICOLINI	Inspecteur
Mme	Laëtitia	ONIAS	Inspectrice régionale de 3 ^e classe
Mme	Marie	PERREU	Inspectrice

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 9 septembre 2026.

Pour le ministre et par délégation :

L'inspecteur principal de 1^{re} classe,
Adjoint à la cheffe du bureau RH2,



S. ROUMEAU